

# ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MICHEL VIGNAUD

Je soussigné : \_\_\_\_\_

déclare autoriser mon enfant : \_\_\_\_\_

à faire parti de l'ASSOCIATION SPORTIVE du collège Michel VIGNAUD.

De plus, j'autorise les responsables de l'AS à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

**J'ai bien noté que la présence aux entraînements était obligatoire.**

**Je m'engage à signaler au professeur responsable toute absence ou tout arrêt de l'activité.**

**Les informations concernant les entraînements et les compétitions sont consultables sur le site du collège :**

<http://www.clg-vignaud-morangis.ac-versailles.fr/>

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

SIGNATURE :

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE :

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

EXTERNE ou 1/2 PENSIONNAIRE : \_\_\_\_\_

Né le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TELEPHONE DU DOMICILE : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

ADRESSE MAIL DES PARENTS : \_\_\_\_\_

N° à prévenir aux horaires des entraînements de l'Association Sportive : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

ACTIVITE(S) CHOISIE(S) : \_\_\_\_\_

## POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011 2012 :

**MARDI : 17 H 00 à 18 H 30**

**BADMINTON 6° et 5°**

**GYMNASE VIGNAUD**

**MERCREDI : 13 H 00 à 15 H 00**

**GYMNASTIQUE 6° Filles et tous les garçons**

**GYMNASE VIGNAUD**

**MERCREDI : 15 H 00 à 17 H 00**

**GYMNASTIQUE FILLES 5°, 4° et 3°**

**GYMNASE VIGNAUD**

**MERCREDI : 15 H 00 à 17 H 00**

**BASKET BALL (14h/17h à certains moments)**

**COSEC MORANGIS**

**VENDREDI 17 H 00 à 18 H 30**

**BADMINTON 4° et 3°**

**GYMNASE VIGNAUD**

Les compétitions auront lieu le mercredi après-midi.

## PIECES A FOURNIR :

- La présente **FICHE DE RENSEIGNEMENTS** remplie et signée.
- DEUX PHOTOS** avec le nom de l'élève au dos de chacune.
- La somme de **21 Euros** (en chèque) à l'ordre de : AS Collège Michel VIGNAUD  
(cette somme est indispensable pour le paiement de la licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire)
- Un **CERTIFICAT MEDICAL** autorisant la pratique des activités sportives et de la compétition dans le cadre de l'U.N.S.S.

**CE DOCUMENT EST ABSOLUMENT OBLIGATOIRE.**

**Les élèves ne pourront participer aux entraînements que si toutes les pièces ont été fournies.**

J'autorise

Je n'autorise pas

Que des photos de mon enfant soient utilisées pour des affichages internes, pour la réalisation de calendriers, pour des articles dans le journal du collège ou municipal, ou pour figurer sur le site du collège.

**REMARQUE AUX ELEVES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE :**

L'Association Sportive du collège ne peut fonctionner que si vous êtes présents à chaque entraînement ;  
L'appel sera fait à chaque entraînement .  
L'AS est un moment privilégié de votre vie au collège, à vous de savoir en profiter.  
JE M'ENGAGE A PARTICIPER REGULIEREMENT AUX ENTRAINEMENTS DE L'AS.

**SIGNATURE DE L'ELEVE :**

Les Associations Sportives de l'Union Nationale du Sport Scolaire peuvent bénéficier d'une assurance corporelle renforcées des licenciés : I.A Sport +.

Vous pourrez, dans le tableau ci-dessous prendre connaissance des garanties proposées par ce complément d'assurance.

<b>CONTENU DE LA GARANTIE I.A. sport + Saison sportive 2010/2011</b>	
● Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport restés à charge après intervention des organismes sociaux..... - dont frais de lunetterie.....	à concurrence de 3 000 € 230 €
● Remboursement des pertes de revenus justifiées des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.....	à concurrence de 30 € par jour dans la limite de 6 000 €
● Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : - capital de base..... - capitaux supplémentaires : - conjoint survivant..... - enfant à charge.....	30 000 € 30 000 € 15 000 €
● Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu' à 9 % ..... - de 10 à 19 % ..... - de 20 à 34 % ..... - de 35 à 49 % ..... - de 50 à 100 % : - sans tierce personne ..... - avec tierce personne .....	30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux
● Aides en nature (aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation, dans la limite d'un mois et à concurrence d'un plafond global de .....	1 500 €
● Orientation et remboursement d'un soutien scolaire après deux semaines d'immobilisation à concurrence de 2 heures par jour d'absence scolaire effective et dans la limite de .....	7 500 €
● Forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation.....	10 € par jour dans la limite de 365 jours
● Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.....	à concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime

Je souhaite souscrire à l'Assurance I.A Sport +,  
Je verse alors la cotisation de 50.67€. ( 21€ + 29.67€ d'I.A Sport + )